



# Réunion de secteur 2021 : secteur A / Chapèze « centre »

THEME	SUJET	REPOSE
<b>Cadre de vie</b>	Demande la mise en place d'un banc sur la place de Chapèze Mettre des panneaux pour la déjection canine (sensibilisation)	✓ Intégration dans un plan global de déploiement sur la commune
<b>Mobilité : Modes doux</b>	Chemin piéton difficilement fréquentable en raison de grande flaque d'eau en cas de pluie et la non taille de haie sont des gênes à la circulation = piétons sur la route	✓ Chemin piétons : Analyse par les services techniques des actions envisageable ✓ Concernant l'obligation d'entretenir les haies. Il est recommandé de contacter le secrétariat de Mairie, qui en s'appuyant sur la police municipale se chargera ensuite de rappeler aux personnes concernées les règles d'entretien des végétaux en bordure de propriété
<b>Mobilité : Infrastructures routières</b>	Impasse des Savins : problème de visibilité des panneaux tailles des haies idem chemin du Creusat avec les acacias	✓ Concernant la visibilité des panneaux, un contrôle sera assuré par le service technique de la Mairie ✓ Concernant l'obligation d'entretenir les haies. Il est recommandé de contacter le secrétariat de Mairie, qui en s'appuyant sur la police municipale se chargera ensuite de rappeler aux personnes concernées les règles d'entretien des végétaux en bordure de propriété
<b>Mobilité : Infrastructures routières</b>	Route de Chapèze des trous, trottoir et intersection Prémis	✓ Ces routes et ce carrefour font partie des voiries gérées par la CAPI (compétence communautaire). Des travaux de rénovation et de sécurisation sont en cours. Les travaux ont débuté le 15 novembre 21 suite à la réunion publique du 5 novembre 21 ✓ A noter que la commune est en train d'essayer d'acquérir une bande de terrain en vue de créer un cheminement piéton entre Chapèze et Demptézieu, de façon à sécuriser l'accès piéton au niveau de ce carrefour.
<b>Mobilité : Modes doux</b>	Présence de « ronces » vers le lavoir et les haies ne sont pas taillées	✓ Concernant l'obligation d'entretenir les haies. Il est recommandé de contacter le secrétariat de Mairie, qui en s'appuyant sur la police municipale se chargera ensuite de rappeler aux personnes concernées les règles d'entretien des végétaux en bordure de propriété
<b>Services : Déploiement de la fibre</b>	Absence de réseau et pas de fibre : Chemin des communaux fin de route de Chapèze et chemin de Chantillin	✓ Le déploiement de la fibre est de la responsabilité du département. Néanmoins, devant la préoccupation de nombreux habitants de Saint-Savin, le sujet est sérieusement pris en compte et suivi par l'équipe municipale en lien avec le département de l'Isère. Quelle que soit la zone, La mairie ne peut s'engager à ce jour sur un planning de déploiement ferme. Néanmoins, une vision sur les phases de déploiement devrait être donnée par le département prochainement. Ce planning sera communiqué aux Saint-Savinois, une réunion publique spécifique pourra être organisée au besoin.
<b>Sécurité sureté</b>	Nuisances sonores motos et mobylettes	✓ Ne pas hésiter à composer le 17 lorsque vous constatez des problèmes (vols, incivilités, rodéos, etc...) ✓ Par ailleurs, la municipalité a fait le choix de renforcer sa police municipale, avec l'arrivée d'un nouveau policier, armée et dotée d'un véhicule de police. Il est également rappelé qu'une convention vient d'être signée entre les polices municipales des communes de Saint-Savin et Saint-Chef afin de renforcer les possibilités d'intervention des deux policiers municipaux. ✓ En cas de problèmes non urgents, contacter le secrétariat de la Mairie qui se chargera de transmettre les informations au policier Municipal